



DECLARATION DE L'UNSA EDUCATION AU CTPD DU 4 JUILLET 2008

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous réunissez ce vendredi 4 juillet 2008 un dernier CTPD concernant la préparation de la carte scolaire 2008/2009. L'UNSA-ÉDUCATION regrette cette date aussi tardive qui porte atteinte à la sérénité de la rentrée scolaire 2008.

Depuis maintenant 2 ans, en raison des restrictions budgétaires successives et massives du ministère de l'Éducation Nationale, la gestion de la carte scolaire dans notre département suit une logique purement comptable oubliant bien souvent la dimension humaine, si importante dans notre profession. Cette situation va créer de fortes tensions entre les élèves, les parents, les professeurs et l'administration à cette prochaine rentrée.

L'UNSA-ÉDUCATION a toujours dénoncé les tractations des minorités bienveillantes qui obtiennent satisfaction au détriment de la mise en place d'un service public équitable et de qualité sur l'ensemble de notre département.

A ce propos, l'UNSA-ÉDUCATION avait vivement revendiqué, lors du CDEN du 14 mai 2008, que la gestion de la carte scolaire soit uniquement au service des élèves, de ses personnels et ceci en toute transparence et certainement pas au service d'une quelconque politique locale. Si Monsieur le Préfet fut offusqué par ses propos, voici quelques exemples illustrant ces derniers.

Concernant le premier degré :

A HAM, le transfert de la mesure de fermeture de l'école maternelle Victor Hugo (hors ZEP) sur la maternelle Curie (ZEP) dans un premier temps puis la fermeture d'un poste en classe au lieu d'un poste d'enseignant de soutien (surnuméraire), pour satisfaire une demande tardive du maire, va avoir des conséquences néfastes pour les personnels enseignants, mais plus graves, pour les élèves. La moyenne par classe sera plus élevée dans l'école Curie située en ZEP.

Nous aurions pu également citer l'exemple d'ABBEVILLE.

Même si elle se félicite que la nouvelle municipalité ait refusé d'expérimenter la vieille recette américaine du "busing", l'UNSA-ÉDUCATION regrette la multiplication du nombre de dérogations accordées sur la ville d'AMIENS qui conduit à vider des écoles et à en surcharger les classes dans d'autres.

Concernant le second degré :

Dans le Second degré, les conditions dans lesquelles s'effectuera la rentrée en septembre 2008, suscitent également des interrogations et des inquiétudes.

Dernièrement, un article paru dans la presse locale faisait part de nombreuses dérogations accordées dans le cadre de l'assouplissement de la sectorisation. S'agit-il d'une simple rumeur ? Cet article est-il au contraire le reflet d'une réalité ? Cette seconde hypothèse serait inadmissible pour l'UNSA-ÉDUCATION. En effet, notre fédération estime, comme l'administration sans doute, que les représentants du personnel doivent avoir la primeur de la communication des informations. L'UNSA-ÉDUCATION vous demande de lui apporter un éclairage sur cet article, tant sur sa véritable nature : rumeur, ou information recueillie auprès de vos services, que sur le fond : quelle sera, dans les collèges d'AMIENS, l'ampleur des évolutions des effectifs à la rentrée, par rapport aux prévisions d'effectifs retenues en mars dernier pour décider des mesures de carte scolaire dans les collèges ?

En milieu rural, se pose toujours l'accessibilité à une SEGPA pour les élèves relevant de cette structure. Ainsi, dans le secteur d'AIRAINES, les décisions d'orientation auraient dû amener l'ouverture d'une classe à la SEGPA du collège d'AIRAINES, ouverture refusée par l'Inspection académique qui propose d'envoyer ces élèves vers un collège d'AMIENS. Soit les familles acceptent cette proposition qui met leurs enfants en difficulté avec un temps de transport excessif pour un temps d'enseignement réduit. Soit ces familles refusent et leurs enfants doivent intégrer une sixième type, contrairement à la proposition d'orientation. De plus, que devient l'idée même d'intégration dans une sixième type alors que l'effectif de ces classes dépasse parfois les 25 élèves ?

Vous objecterez sans doute, Monsieur l'Inspecteur d'académie, que le taux d'élèves de SEGPA est plus important dans la Somme qu'ailleurs. L'UNSA-ÉDUCATION vous répondra alors qu'elle refuse une vision technocratique fondée sur des études statistiques pour lui préférer la réalité du terrain que les enseignants connaissent bien. Eux, qui travaillent parfois depuis de longues années dans ce département marqué par la ruralité, peuvent vous dire la précarité et les difficultés sociales qui s'y rencontrent. Même si ces dernières ne sont que diffuses, elles n'en demeurent pas moins une réalité tenace.

Par conséquent, l'UNSA-ÉDUCATION revendique le droit à un enseignement spécialisé pour tous les élèves qui en relèvent, avec le respect des horaires réglementaires d'enseignement, même et surtout s'ils se trouvent en milieu rural.

Par ailleurs, l'UNSA-ÉDUCATION s'est déjà largement exprimée sur les conditions qui s'imposent dans les classes de collège suite à la réduction des heures postes. Elle a lancé un appel au refus des heures supplémentaires.

A travers vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'UNSA-ÉDUCATION tient à rappeler aux responsables de cette politique néfaste qu'il faudrait qu'ils cessent de penser l'éducation comme une dépense sèche sur laquelle ils peuvent toujours rogner, mais la considèrent plutôt comme un investissement sans lequel l'avenir de la jeunesse est compromis. L'UNSA-ÉDUCATION continuera à condamner cette politique de réductions de moyens déjà annoncées pour l'année prochaine, et contre laquelle elle prévoit d'ores et déjà une mobilisation.

L'UNSA-ÉDUCATION s'étonne que vous n'ayez pas accompagné les équipes pédagogiques dans la réflexion sur la mise en place de l'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage en diffusant une circulaire départementale.

Cela aurait permis d'éviter les interprétations diverses pour ne pas dire divergentes quant à la part prise par l'aide personnalisée et celle prise par la formation sur le volume des 60 heures.

Parallèlement, nous vous demandons de nous communiquer les dispositions que vous avez prises pour gérer la concomittence des stages de rattrapage et de la journée de solidarité.

Pour terminer, si l'UNSA-ÉDUCATION se félicite de la reconnaissance de la place que peut prendre l'USEP dans le volet sportif de l'accompagnement éducatif, elle souhaite que la nouvelle organisation de la semaine scolaire et la mise en place de l'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissage ne viennent pas restreindre son développement.